

Procès-Verbal de la Séance du 14 octobre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Pascaline BARRAY, Dorothée GARNIER, Annick DUPONT ; Noémie BERTHE

Mrs Patrick LAURENT, Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER, Cédric DEMARCY,

Absents excusés avec pouvoir : Sophie FOUCAULT pouvoir Philippe PICQUE, Frédéric LANGLOIS pouvoir Jean-Claude BAGUET, Catherine GAMICHON-NOËL pouvoir Pascaline BARRAY, Didier DAUBOIN pouvoir Noémie BERTHE,

Absente : Murielle CAILLEUX,

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Décision modificative pour l'achat d'un vidéo projecteur.

1 . Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2025

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025.

2. Délibération sur le rapport d'activité s de la CCPV

M Le Maire informe que la Communauté de Communes de la Picardie Verte a adressé son rapport d'activités 2024, e dernier est disponible pour consultation au secrétariat de Mairie.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune à la Communauté de Communes de la Picardie Verte,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, et ont signé sur le registre les membres présents.

3. Proposition ONTOWER

M le Maire fait lecture de la proposition de « ONTOWER » concernant le rachat des antennes réseaux situés route de Morvilliers. Aux vues du prix proposé par cette dernière et le prix actuel de la location. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité ne pas donner une issue favorable à cette proposition.

4. Délibération prix des maisons fleuries

Suite au concours des maisons fleuries 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux lauréats des bons d'achats d'une valeur de 35€, 30€, 25€ et 20€ selon le classement. Les bons d'achats sont à faire valoir au magasin Gamm Vert de Songeons ainsi qu'au magasin " Aux trois pensées" de Songeons. Pour une valeur totale de 775€.

MAISON AVEC COUR OU FACADE FLEURIE2025

1^{er} prix ex-aequo : Bons d'achats de 35€

Mr et Mme DAUBOIN Didier 11 rue d'Hémécourt,
Mr et Mme RENAUT Serge 34 rue Crignon-Fleury,

2ème prix ex-aequo : Bons d'achats de 30€

Mr et Mme DECREPT Denis 19 hameau de Séronville,
Mme PICQUE Andrée 1 rue de Verdun,
Mr GOBERT Alain 9 place de la Halle,

3ème prix ex-aequo : Bons d'achats de 25€

Mr et Mme LECLERC Joël 59 rue du Maréchal de Boufflers,
Mr et Mme WARIN Michel 11 hameau de Séronville,
Mr et Mme VASILY Jitari 3 rue de Verdun,
Mr et Mme THIBAUT Jean-Claude 33 route de Morvillers,
Mme BOMMET Lucienne 3 rue d'Hémécourt,

MAISON AVEC JARDIN 2025

1^{er} prix ex-aequo : Bons d'achats de 35€ :

Mme HENNEBELLE Suzanne 27 route de Dieppe,
Mr et Mme BLANC Cédric 9 rue du petit pré,
Mr et Mme CUYER Martial 18 rue des champs,

2ème prix ex-aequo : Bons d'achats de 30€ :

Mme DEBAS Claudine 25 rue des Sorbiers,
Mr et Mme LONGUEPEE Frédéric 10 rue des Prairies,
Mr et Mme THIROUARD Jacques 1 hameau de Séronville,
Mr et Mme WARIN Jean-Claude 19 route de Dieppe,

3ème prix ex-aequo : Bons d'achats de 25€ :

Mr et Mme PINEL Jacky 17 rue des Sorbiers,
Mr PAINTRE Dominique 6 rue du Château,
Mme BOUCHEZ Anne-Laure et Mr CARLE Julien 10 hameau de Séronville,
Mr et Mme GARNIER Pierre 8 rue des Sorbiers,
Mr NOTTEBOOM Bernard 9 hameau de Séronville,

COLLECTIF2025 : Bons d'achats de 20€

Mme BOUTILLIER Dolorès 15 route de Morvillers,
Mme DEMEULENAERE Florence 19 place de la Halle,
Mme DOUVILLE Isabelle 15 route de Morvillers,
Mme GIVRY Thérèse 27 rue des Sorbiers (appart. 24),
Mme LAMY Brunnhyldé 19 place de la Halle,
Mme PEAN Sylvie 17 route de Morvillers,

Mme RACAMIER Josette 27 rue des Sorbiers (appart. 30),

5. Convention avec le SIVT

M le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux engagés sur le bassin versant de Riffin, le Syndicat de la Vallée du Thérain (SIVT) a identifié un enjeu prioritaire : la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols sur les parcelles suivantes :

- ZL 05
- ZL 42
- ZL 01
- ZL 36
- ZL 34

Ces aménagements, jugés stratégiques par le SIVT, nécessitent la signature d'une convention entre la commune et le syndicat pour en formaliser la mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVT.

6. Délibération Rapport d'activités du SE60

M Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024, ce dernier est consultable en Mairie.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, où l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise, et ont signé sur le registre les membres présents.

7. Point sur le personnel

M le Maire informe que Gabin MAYER cessera ses fonctions d'agent technique le 31 octobre 2025.

8. Décision Modificative

M le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour l'achat d'un rétroprojecteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / 331	Matériel informatique	100.00
Total		100.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2157 / 342	Matériel et outillage de voirie	100.00
Total		100.00

9. Problème Luc HAMONIER

Avant d'aborder ce sujet, Pascaline BARRAY, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Suite au problème soulevé il y a plusieurs mois par Luc HAMONIER, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'échanger le terrain qui pose problème avec un terrain libre de la commune.

10. Délibération 25 Place du Franc Marché

Au cours de la séance, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Le Code de l'Urbanisme dispose dans son article L.422-7 que si le Maire d'une commune est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Pascaline BARRAY pour statuer sur les demandes d'urbanisme intéressant personnellement le Maire, et notamment la déclaration préalable n° 060 623 25 T 0014 déposée en date du 28/08/2025 concernant le remplacement de volets vétustes par des volet roulants solaires en aluminium de couleur grise avec blocs non apparents à son domicile familial.

En vertu des dispositions précitées, le Maire doit se déporter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7 ;

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 14 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

De désigner Mme Pascaline BARRAY pour statuer et signer les autorisations d'urbanisme ainsi que tous documents s'y rapportant, intéressant personnellement le Maire, et la déclaration préalable n° 060 623 25 T 0014, du domicile familial.

M le Maire Jean-Claude BAGUET, en laissant la présidence de la séance à Monsieur Philippe PICQUE, Adjoint, sort de la salle et ne prend pas part au vote en application des articles L.1111-6 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11. Points sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

Fait un compte rendu de la réunion réseau des bibliothèques municipales de la CCPV qui s'est tenu le 23 septembre à la bibliothèque de Formerie.

Fait part du mail reçu de la SIAEB, (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement du Beauvaisis) concernant l'élaboration d'un diagnostic multi-pressions sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable. Dans ce cadre, la commune sera prochainement contactée par le bureau d'études Géonord afin de mener une série d'enquêtes de terrain concernant l'élaboration de diagnostic multi-pressions sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable.

Informé du mail reçu de la part de M Robert PORQUIER qui adresse un message de remerciements à l'ensemble des acteurs – services municipaux, associations et bénévoles – ayant contribué à la réussite de la journée du 21 septembre, marquée par l'événement « Jardins en Scènes » et l'inauguration de la boucle équestre de la Picardie Verte. Leur engagement a permis d'assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Fait lecture du mail reçu d'un couple de camping cariste ayant stationné sur l'aire de camping-cars communale et qui a tenu à exprimer sa satisfaction, saluant notamment le cadre verdoyant du site ainsi que son accès gratuit.

Informé que l'association « les Bouts D'Chou » remercie la commune pour la subvention qui lui a été octroyée.

Fait un compte rendu de l'assemblée Générale de « Rêves de Gosses », de nombreuses actions sont menées en faveur des élèves des deux écoles communales. Parmi les projets à venir, l'organisation d'un repas est envisagée. À cette occasion, Pascaline BARRAY a proposé de mettre à disposition les locaux de la cantine scolaire, sous réserve des modalités pratiques à définir.

Fait un retour sur la réunion en visioconférence du 1^{er} octobre concernant le projet « Pôle Médical » auquel était présent, L'ARS, la Compassion, les docteurs LAMBERTYN et BONNARD, M DECLOËDT masseur kinésithérapeute, Jean-Claude BAGUET, Pascaline BARRAY. Celle-ci a permis de faire un point d'étape sur le projet de pôle médical.

Principaux enseignements :

- L'ARS a annoncé qu'elle ne pouvait pas financer les travaux de réhabilitation des locaux prévus pour accueillir le pôle.
- Prochaine étape : établir un chiffrage précis des coûts (travaux, loyers, etc.) afin d'identifier les leviers de financement possibles.

Informé que l'institut « AMBER » est ouvert. Cette nouvelle offre de services contribue à diversifier l'attractivité économique et commerciale de la commune.

Informé que :

Les anciens locaux de la SERV'OISE sont loués à une entreprise spécialisée dans la transformation du PVC, renforçant ainsi le tissu industriel local.

Les locaux du Petit Terrassier sont vendus.

Philippe PICQUE :

Fait un compte rendu de la visite du centre de traitement des déchets de TRINOVAL, du 18 septembre, qu'il a été effectué en présence de Patrice Caudron. Ce site assure le tri et la valorisation intégrale des déchets qui y sont acheminés.

Il précise que la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) étudie une modification de la fréquence des collectes. Celle-ci consisterait en un ramassage des ordures ménagères tous les quinze jours, en alternance avec celui des emballages plastiques.

Patrick LAURENT :

Fait un compte rendu du Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale La Maison Familiale Rurale, qui accueille 264 élèves et 40 apprentis. Celle-ci a fait l'objet d'importants travaux visant à mettre aux normes son pôle restauration.

Trouve que le projet d'un forum des associations émis lors de la dernière réunion de Conseil par Dorothée GARNIER est une bonne idée, et se porte volontaire pour l'organisation de ce dernier.

S'interroge concernant la taille sévère de l'arbre situé derrière l'église. M. le Maire confirme que cette intervention était nécessaire.

Sylvain CUYER :

Signale sa préoccupation concernant le stationnement de quads et autres véhicules sous la halle. Il apparaît important de rappeler, par une communication adaptée, que ce stationnement y est interdit.

Noémie BERTHE :

Informe que les élections des représentants de parents d'élèves pour les écoles maternelle et élémentaire se sont déroulées aujourd'hui. Quatre candidats se sont portés volontaires dans chacune des deux écoles.

Indique que l'association « Les Cheveux Blancs » a tenu sa réunion le 13 octobre. À cette occasion, il a été rappelé que le repas annuel, réservé aux personnes nées avant 1961, est programmé pour le dimanche 8 mars 2026.

Dorothée GARNIER :

Fait le bilan des adhésions associatives pour l'année en cours Le FOYER RURAL recense, à ce jour, 307 adhérents, tandis que l'EMION en compte 145.

Informe que les membres du conseil municipal sont conviés à participer à l'arbre de Noël organisé par le Foyer Rural, qui se tiendra le 13 décembre à 19 heures.

Informe que le groupe ODEON, organise son dernier concert, « LAST CONCERT » le samedi 1^{er} novembre à 20 h à la salle culturelle.

Constate que les opérations d'encombrants organisées par la commune suscitent un intérêt marqué de la part des habitants.

Annick DUPONT :

Informe que le Comité des Fêtes propose une soirée loto le samedi 25 octobre à 18 heures, au Foyer Rural. Une inscription préalable est indispensable pour y participer.

Indique que le Centre Social Rural célébrera son cinquantenaire le vendredi 17 octobre. À cette occasion, un repas à thème (moules-frites) sera servi, sur réservation.

Informe que la bourse aux plantes s'est bien déroulée, 19 participants étaient présents.

Pascaline BARRY :

Présente le Calendrier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le projet de PLUi sera soumis au vote des membres de la CCPV lors de la séance du Conseil Communautaire prévue le 10 mars 2026.

Fait lecture du courrier, émanant de Mme LEROUX et M. CARMENT, qui a été adressé aux communes du regroupement scolaire. Les signataires sollicitent une dérogation pour la scolarisation de leur enfant, actuellement inscrit en petite section, pour le regroupement scolaire de GREMEVILLIERS. Ces derniers avaient sollicité auprès de l'inspectrice académique la mise en place d'une équipe éducative, un premier entretien avait été réalisé avec les parents, l'équipe éducative et Mme JOUDON (Inspectrice Académique). A ce jour, une demande de radiation a été faite pour cet enfant, auprès de M ROUSSELIN (Directeur de l'école maternelle) pour inscription dans une école privée.

Informé du départ d'un agent du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Aurélie DAINNEMARD, secrétaire du SIVOS. Elle quittera ses fonctions le 28 février 2026.

Fait un premier bilan de gestion de la salle de l'Ancienne École des Garçons Les retours concernant la gestion de ce lieu, confiée à Évelyne VIART, sont excellents.

Indique qu'il est indispensable d'identifier sans délai les agents recenseurs qui seront chargés de mener à bien cette opération, prévue du 15 janvier au 14 février 2026.

Fin de séance à 22h10.

Prochaine réunion le mardi 18 novembre 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascaline BARRY". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'P' at the beginning.